

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 18 DEC. 2025

ID : 056-215600420-20251216-DEL2025_81-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2025

N°DC-2025-81

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Objet : Proposition d'une étude avec la SAUR pour la réalisation d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi treize décembre deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

POUVOIRS : Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien CHENAIS

Monsieur le Maire rappelle que la Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à défendre, l'alimentation en eau des moyens des secours par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés à cette fin.

Monsieur le Maire précise que la SAUR propose une assistance à la mise en conformité réglementaire pour la défense extérieure contre l'incendie pour 6516€ HT. L'étude porte sur :

- Un accompagnement pour l'application des grilles de couverture du RDDECI permettant de réaliser un état des lieux de la DECI existante
- Des propositions d'aménagements chiffrées établies à partir de modélisation de façon à couvrir l'intégralité des bâtiments situés sur le territoire communal

Cette étude débutée en 2019 se poursuivra sur le 1^{er} semestre 2026.

Monsieur le Maire précise également que dans le cadre de la police spéciale, que l'arrêté municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie sera mis à jour après cette étude.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la poursuite de l'étude de mise en conformité réglementaire pour la défense extérieure contre l'incendie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis de la SAUR pour un montant de 6 516€ H.T et **INSCRIT** la dépense au budget principal 2026 au compte 202.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

